

Trois questions à
René Bret,
maire de Montrigaud

L'impact sonore des éoliennes

Vous avez assisté à la visite du parc éolien de Roussas le 6 avril dernier, qu'en avez-vous pensé ?

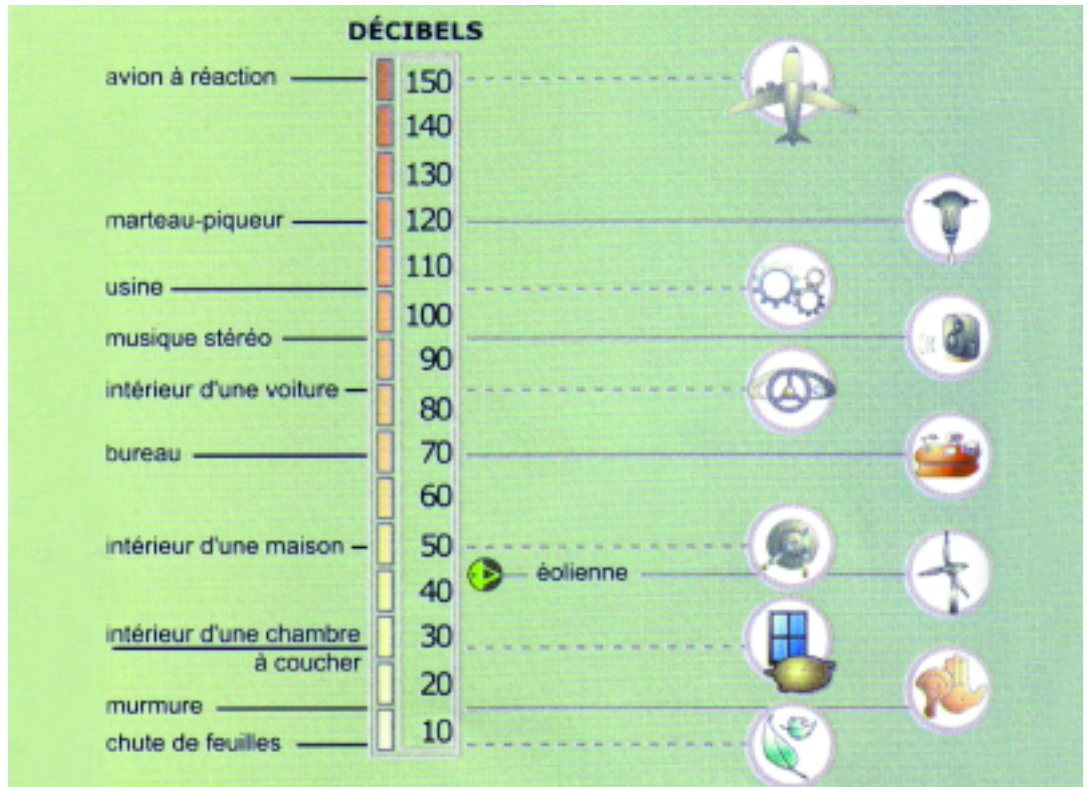
Parler d'éoliennes sans s'en être approché c'est parler sans savoir. Le jour de la visite, la vitesse du vent était très importante et les machines tournaient à pleine puissance. Nous avons pu constater que le bruit occasionné par les génératrices était couvert par le bruit du vent dans les arbres. Des brebis paissaient paisiblement sous ces grands moulins à vent, deux chevreuils en faisaient autant. Je crois que tout est dit.

Existe-t-il selon vous des critères d'acceptation indispensables lors du développement d'un projet éolien ?

Plusieurs bien sûr, le premier est qu'il ne porte pas atteinte à l'homme et à son environnement. Les bureaux d'études indépendants en sont les garants. Ensuite, il faut associer autant que faire se peut les populations directement concernées, on leur doit de les écouter et de les informer en permanence. La Communauté de Communes du Pays de Romans, depuis l'origine du projet, fait un gros travail d'information sur le rendu des études, ce qui est un gage de sincérité et d'intégrité.

Quelle serait votre réaction face à l'échec des projets de la Communauté de Communes ?

Si d'aventure ces projets ne devaient pas voir le jour, ce serait certainement dû à une cause environnementale ou une cause technique : à partir de ce constat, je crois sincèrement que le terme d'échec ne serait pas approprié. Toutefois si ces projets devaient être abandonnés en raison d'une opposition des populations locales, la parler d'échec serait employé à bon escient. Pour l'heure ce n'est pas le cas, les énergies renouvelables sont des enjeux majeurs pour ce début de siècle et y concourir par l'implantation de quelques éoliennes sur notre territoire montre notre attachement à un monde meilleur.



Le bruit d'une éolienne a deux origines :

- Le bruit mécanique créé par les organes en mouvement. Depuis 1980, les émissions sonores des éoliennes ont été réduites grâce aux innovations techniques.
- Le bruit aérodynamique : le souffle du vent autour des pales. Le profil des pales évolue sans cesse pour limiter le bruit.

Le vent participe à l'effet de masque en fonction de sa vitesse. Le niveau sonore d'une éolienne se stabilise lorsque le vent atteint une certaine vitesse. Au-delà de cette vitesse, le niveau sonore du vent continue à augmenter alors que celui de l'éolienne reste stable. Le bruit du vent vient alors couvrir celui de l'éolienne.

L'évaluation et la prévention du risque de nuisance sonore

Lors de l'étude d'un parc éolien, le risque de nuisances sonores est anticipé. Une comparaison est faite entre le niveau sonore ambiant enregistré par un sonomètre (appareil de mesures acoustiques) et le bruit prévisible d'une éolienne à une distance donnée d'une habitation. L'augmentation maximale tolérée de nuisance sonore est de 3 décibels pondérés la nuit et de 5 décibels pondérés le jour à l'extérieur d'une habitation. L'impact sonore des éoliennes varie en fonction de la topographie, de l'occupation du sol, de l'absorption acoustique du sol, de l'atténuation atmosphérique et des données météorologiques enregistrées sur le site.

Il est à noter que l'augmentation du niveau sonore n'est pas proportionnelle au nombre d'éoliennes. La distance à conserver entre les éoliennes et les habitations dépend des analy-

ses des différentes simulations d'implantation : le niveau sonore à respecter est prédominant pour le choix de l'établissement des machines. Cette distance est au minimum de 500 mètres (circulaire inter-ministérielle du 10 septembre 2003). Nos projets veilleront à appliquer une précaution supplémentaire afin de porter cette distance à 600 m.

La technologie des éoliennes ne cesse d'évoluer avec pour objectif de limiter leur impact sonore. Les nouvelles générations d'éoliennes sont de plus en plus silencieuses, toutefois la subjectivité de chacun l'emporte sur les études sonores...

La visite d'un parc éolien semble être le meilleur moyen de se forger une opinion sur le bruit des éoliennes en fonctionnement.

Dans le cadre du projet de la CCPR, les études de bruit débiteront à la fin de l'été et s'étaleront durant l'automne 2006.

Point sur les expertises naturalistes en cours...

Le retour d'expérience des nombreux parcs éoliens en fonctionnement dans le monde depuis plusieurs années montre qu'il peut exister des impacts sur la faune volante : les oiseaux et les chauves-souris.

Même si ces impacts semblent négligeables le plus souvent, comparés à d'autres aménagements et/ou activités humains très meurtriers (ligne électrique, trafic routier, pollution...), il est important de les considérer lors de l'élaboration d'un projet éolien. C'est pourquoi, l'élaboration de l'état initial des sites envisagés pour accueillir un parc éolien, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Romans, a été confiée aux experts reconnus suivants : CORA Drôme pour les expertises de l'avifaune, des chauves-souris et des batraciens ; le groupement Office National des Forêts-FRAPNA 26 pour les expertises sur la botanique (les habitats naturels et la flore); le GREET Ing pour les suivis de la migration des oiseaux (jour et nuit) par radar. Ces expertises de terrain sont en cours actuellement : elles couvriront l'ensemble de l'année 2006. Les résultats finaux seront intégrés aux études d'impact des projets.



Les premiers résultats confirment les enjeux pressentis lors du pré-diagnostic 2005 réalisé par le Bureau d'études ABIES sur les deux zones d'implantation potentielles : la Forêt de Thivolet et le Bois de Montrigaud. Les enjeux naturalistes identifiés à ce jour sont les suivants :

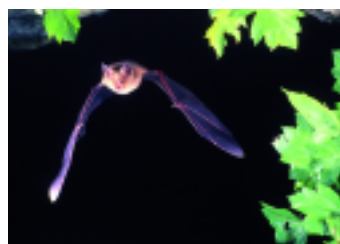
- présence d'une belle population de Sonneur à ventre jaune (batracien), lié à la présence de petites zones humides forestières (ornières des chemins) ;



Sonneur à ventre jaune (JP Vacher)

- passage migratoire important pour les oiseaux au printemps et à l'automne, mais de façon diffuse sur l'ensemble de la zone étudiée (Radar) ;
- nidification d'espèces d'oiseaux prioritaires au niveau européen : rapaces (busards) et passereaux (Alouette lulu, Pic noir, Engoulevent d'Europe...);

- fréquentation des zones d'implantation par 16 espèces de chauves-souris, dont 4 sont d'un fort intérêt patrimonial : Grand et petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand/Petit Murin. Cependant aucun gîte d'importance n'est connu à proximité des projets ;



Grand Rhinolophe (CORA 26)

- éloignement des milieux naturels d'intérêt (sites Natura 2000...).

Il conviendra de préciser ces enjeux d'ici la fin de l'année 2006 et de proposer en concertation avec le développeur et les acteurs locaux des mesures de réduction et/ou de compensation adaptées aux impacts envisagés des projets éoliens.

Bientôt une nouvelle visite de parcs éoliens...

Comme cela avait été annoncé, la Communauté de Communes du Pays de Romans organisera une seconde visite de parcs éoliens le 28 juin prochain sur le site de Freyssenet. Les personnes intéressées pour participer gratuitement à la visite sont invitées à prendre contact rapidement auprès de Melle ARNOUX au 04 75 70 68 90.

Le rendez-vous est fixé le 28 juin à 13 heures à la Communauté de Communes du Pays de Romans.



Une cinquantaine de personnes avaient répondu à l'invitation de la CCPR le 6 avril dernier afin de visiter les parcs éoliens de Roussas et de Donzère. Le vent soufflait en pointes à 76 Km/h.

Réception de la lettre de l'éolien

N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse email pour recevoir « La lettre de l'éolien » en version informatique imprimable en écrivant à emilie.jungo@pays-romans.org (Chargée de communication du Pays de Romans).

Lettre tirée à 1500 exemplaires
Imprimeur : Saint-Paul Impressions
Diffusion : Archer

Document réalisé par le service de la communication du Pays de Romans
Directeur de la publication : G. Chaumontet
Rédaction : Communauté de Communes du Pays de Romans

Agenda

28 juin
Visite du site de Freyssenet (Ardèche)

9 septembre
Visite libre du site d'Ally Mercoeur (Haute Loire)

21 septembre
Comité de pilotage éolien à 18 heures à la Communauté de Communes du Pays de Romans

2^e quinzaine d'octobre
3 réunions publiques seront organisées dans les communes concernées

Sur le web...

★ <http://www.suivi-eolien.com/> ★ <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=14295>
★ <http://www.defipourlaterre.org/> ★ <http://www.cler.org> ★ <http://www.ecologie.gouv.fr>

Dans le prochain numéro...

★ Le schéma départemental éolien ★ Les possibilités de raccordement aux réseaux de distribution d'électricité